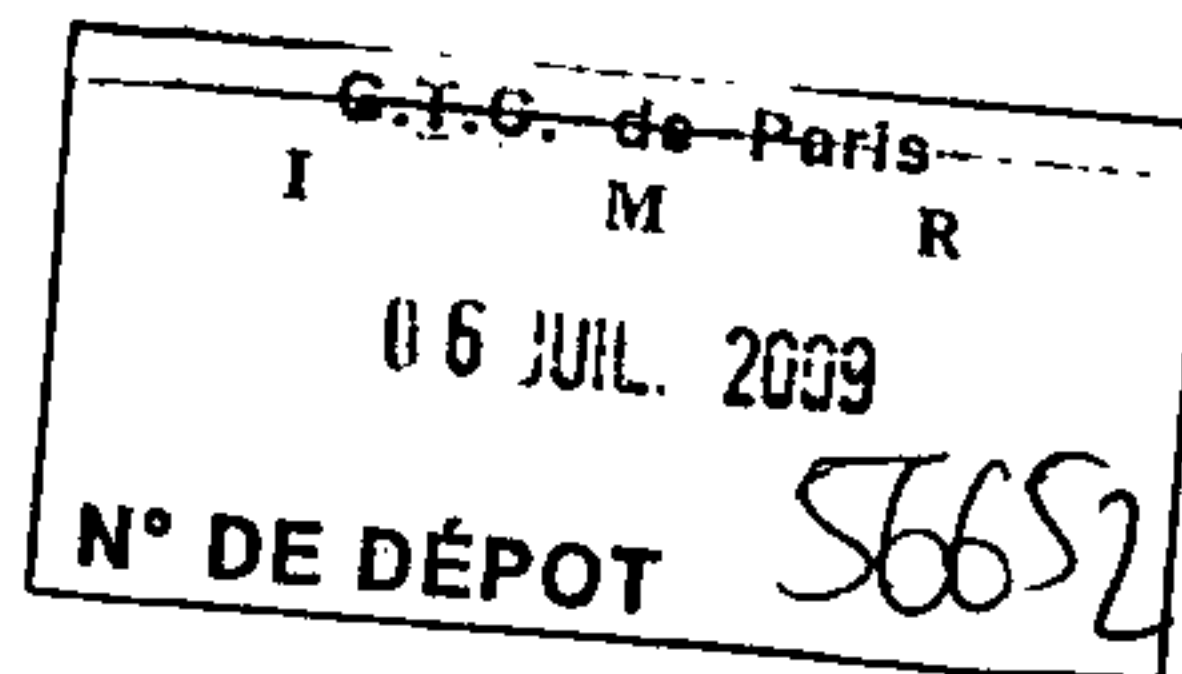




RUE LA BOÉTIE



RAPPORT DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 13 mai 2008 avait approuvé un projet d'augmentation de capital pour un montant total, prime incluse, de 10.000.000.000 € et conféré au Président et au Vice-Président les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions et modalités de cette opération à réaliser en une ou plusieurs fois dans les 26 mois.

Dans le cadre de cette délégation une première augmentation de capital a été réalisée le 4 juillet 2008 correspondant à un montant global de souscription de trois milliards trois cent cinquante-neuf millions huit cent quatre vingt trois mille cinq cent un euros (3.359.883.501,00 €). Lors de cette opération 238.289.610 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune ont été émises assorties d'une prime d'émission de douze euros et dix centimes (12,10 €) par action.

A l'issue de cette opération, nous avons constaté que le capital était intégralement libéré et ressortait à 2.222.941.520 euros divisé en 1.111.470.760 actions de 2 euros de valeur nominale chacune.

Nous décidons de procéder dès à présent à une nouvelle augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation générale sus visée.

En conséquence, il vous est proposé de souscrire à cette augmentation de capital d'un montant de quatre-vingt-neuf millions cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante euros (89.179.150 €), par émission de quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-quinze (44.589.575) actions nouvelles de deux euros (2 €) de nominal chacune, à libérer intégralement lors de leur souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

L'émission des actions sera assortie d'une prime d'émission de douze euros (12 €) par action.

Le montant de la souscription s'élèvera par suite à quatorze euros (14 €) par action correspondant à un montant global de souscription de six cent vingt-quatre millions deux cent cinquante-quatre mille cinquante euros (624.254.050 €).

La souscription des actions nouvelles vous est réservée par préférence à titre irréductible à raison de trois cent quatre-vingt quinze (395) actions nouvelles pour neuf mille huit cent quarante-six (9.846) actions anciennes.

Vous pourrez également souscrire à titre réductible. Ce droit de souscription à titre réductible s'exercera conformément aux dispositions légales.

Les souscriptions seront reçues au siège social **du 06 juillet 2009 au 21 juillet 2009 inclus.**

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance au 1^{er} janvier 2010. Elles seront totalement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Toutefois, la souscription pourra être close par anticipation dès que tous les droits à titre irréductible auront été exercés ou que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite, après renonciation individuelle à leurs droits de souscription des associés qui n'auront pas souscrit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent rapport, qui a été signé, après lecture par le Président et le Vice-Président.

Paris, le 1^{er} juillet 2009.

Le Vice-Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a smaller, more complex mark above it.

Jean-Paul CHIFFLET

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'J' and 'M' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Jean-Marie SANDER